

(Exécution de l'article 48 de la loi du 5.04.1884)
Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Cher-e-s collègues,

Je vous serais obligé de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui se tiendra **salle du Conseil Municipal en Mairie** :

Mercredi 1^{er} juillet 2026
19 h 00

Décisions du Maire prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
Approbation du compte-rendu du 8 juin 2026

- 1- Délibération tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de modification simplifiée du PLU
- 2- Instauration d'un périmètre de sursis à statuer sur le secteur de l'« entrée de ville nord »
- 3- Autorisation donnée de dépôt des autorisations d'urbanisme relatives à des travaux de réhabilitations et réaffectations
- 4- Renouvellement d'un groupement de commandes pour l'accord-cadre relatif à l'achat de fournitures de bureau, fournitures scolaires et de loisirs créatifs
- 5- Versement d'une subvention à Fleury Basketball
- 6- Questions diverses
- 7- A l'issue de la séance prise de parole des habitants

Fait à Fleury-Mérogis, le 25/06/2026